

Séance du 26 mai 2015

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC

Objet : convention conclue entre ENSIAME et HESTIM

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la maison des services à l'étudiant de l'Université le 26 mai 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu les articles D 719-181 à D 719-184 du Code de l'Education,

M. le Président donne la parole à Eric WINTER, Responsable 2^{ème} année MASTER QHS à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Energétique et Electronique (ENSIAME) qui présente la convention de partenariat de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis agissant dans le cadre de l'ENSIAME avec l'Ecole des Hautes Etudes des Sciences et Techniques de l'Ingénierie et du Management (HESTIM).

Les conseillers débattent du coût de l'indemnité complémentaire annuelle (art 8) facturé à HESTIM. Celle-ci ne correspond pas au coût réel supporté par l'établissement. Cette indemnité complémentaire destinée à couvrir les frais de gestion ainsi que le bilan de l'opération seront réexaminés pour l'année universitaire suivante.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT CAMBRESIS AGISSANT DANS LE CADRE DE L'ENSIAME ET L'ECOLE DES HAUTES ETUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INGENIERIE ET DU MANAGEMENT (HESTIM).

Fait à Valenciennes, le 28 mai 2015
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 31/05/2015